

BULLETIN D’AFFILIATION

Portabilité des garanties santé

Appliquées dans l’entreprise - Transport

À retourner à : Centre de gestion KLESIA - CARCEPT-Prévoyance - TSA 40000 - 78457 Velizy cedex

IDENTIFICATION DE L’ENTREPRISE

Raison sociale Sigle

Forme juridique Référence d’entreprise¹

Adresse complète du siège social

Code postal Ville

Tél. Fax E-Mail

Date de création Siret code NAF

Activité principale Convention collective

Nom de la personne à contacter Téléphone

IDENTIFICATION DE L’ANCIEN SALARIÉ

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. domicile Tél. portable

N° Sécurité sociale Catégorie professionnelle

Date d’entrée dans l’entreprise Date de fin de contrat de travail²

Date de début³ des droits à portabilité Durée du dernier contrat de travail⁴

J’accepte de recevoir des informations commerciales : par courriel par SMS par téléphone par courrier

PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ

Dans le cadre des obligations définies à l’article L 911-8 du code de la Sécurité sociale,

- je soussigné(e) agissant en qualité de ayant pouvoir d’engager l’entreprise⁵ :
 - demande la portabilité des garanties Santé appliquées dans l’entreprise, en faveur du salarié nommé ci-dessus qui quitte l’entreprise (hors faute lourde), sous la condition qu’il soit indemnisé par le régime de l’assurance chômage,
- je soussigné(e) (nom/prénom de l’ancien salarié) m’engage à communiquer à CARCEPT-Prévoyance :
 - dès réception, le justificatif d’indemnisation par le régime de l’assurance chômage,
 - la date de fin d’indemnisation de l’assurance chômage, si celle-ci intervient avant la fin des droits à portabilité.

Le maintien des garanties est accordé à compter du lendemain de la date de fin du contrat de travail du salarié, sous réserve du retour du présent document dans les plus brefs délais. La durée du maintien est égale à celle du dernier contrat de travail ou des derniers contrats de travail lorsqu’ils sont consécutifs chez le même employeur. Elle est appréciée en mois, le cas échéant, arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder douze mois.

FAIT À LE

CACHET DE L’ENTREPRISE
et signature de son représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

SIGNATURE DE L’ANCIEN SALARIÉ

1. Indiquée sur votre bordereau d’appel de cotisations.
2. Si préavis, date de fin de préavis qu’il soit effectué ou non.
3. Lendemain de la date de fin de contrat de travail.
4. Ou des derniers contrats de travail consécutifs chez le même employeur pour les garanties Santé.
5. Seul le représentant légal de l’entreprise ou une personne dûment mandatée par ce dernier est habilité à engager l’entreprise.

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées à CARCEPT-Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement, et pourront être transmises au GIE KLESIA, au GIE KLESIA ADP, aux membres des GIE, à l’IRC KLESIA AGIRC ARRCO ainsi qu’aux éventuels réassureurs et partenaires le cas échéant. Les données, à l’exclusion du NIR, sont collectées, pour la gestion administrative de votre dossier, et avec votre consentement, à des fins de prospection commerciale. Vos données sont également collectées en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et contre la fraude à l’assurance. Les données sont conservées durant toute la durée de l’exécution de votre contrat, puis jusqu’aux termes des délais de prescription légaux. Vous pouvez demander l’accès, la rectification, l’effacement, la portabilité, le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles, nous indiquer les directives quant à l’utilisation de vos données après votre décès, ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à info.cnil@klesia.fr ou à KLESIA - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Afin de nous permettre de confirmer votre identité en cas de doute, un justificatif d’identité pourra vous être demandé. Nous conserverons une copie de votre pièce d’identité pendant une durée maximale d’un an. KLESIA prend les mesures conformes à l’état de l’art afin d’assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez saisir directement la CNIL à l’adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.